



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Jean AILLAUD.

DÉLIBÉRATION N° CC-2024-17

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ET SON SUPPLEANT AU COMITE DE PROGRAMMATION DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) HAUTE-PROVENCE LUBERON POUR LA NOUVELLE PROGRAMMATION 2023-2027

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 28 - PROCURATIONS : 6 - VOTANTS : 34

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Isabelle TAILLER, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Laurence GREGOIRE, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
GARGAS : M. Patrick SIAUD, Mme Michèle FAUQUE
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT représenté par M. Jean-Pierre BOYER
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, Mme Sandrine ISSON, Mme Patricia BAILLARD
VIENS : M. Frédéric ROUX représenté par Mme Viviane DARGERIE
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Yannick BONNET, Mme Dominique SANTONI, M. André LECOURT, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAHI, M. Christophe CARMINATI
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GOULT : M. Didier PERELLO
MURS : M. Christian MALBEC
MÉNARBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Yves MARCEAU

Procurations :

APT : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à Mme Evelyne BLANC
GARGAS : Mme Claire SELLIER donne pouvoir à Mme Michèle FAUQUE, M. Benjamin BAGNIS donne pouvoir à M. Patrick SIAUD
LIOUX : M. Francis FARGE donne pouvoir à M. Luc MILLE
SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roger ISNARD

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20240222-2024-17-DE
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

Page 1 sur 3

CC-2024-17

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-21 transposable aux EPCI, à savoir : « Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »,

Considérant, que la candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt LEADER 2023-2027 portée par la Communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure avec le Parc naturel régional du Luberon a été retenue par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Considérant, que cette nouvelle programmation européenne ouvre une enveloppe de 1 672 359 € sur la période 2023-2027 et qu'à l'horizon 2027, l'intervention des crédits LEADER du GAL Haute-Provence Luberon sera orientée sur trois axes majeurs :

- Les sobriétés choisies pour la maîtrise de nos ressources ;
- Les souverainetés pragmatiques pour un développement raisonné ;
- Les solidarités actives pour l'équité territoriale,

Considérant, qu'à cette fin, un Comité de programmation doit être constitué et qu'il sera composé de 18 membres titulaires et de 18 membres suppléants, répartis en un collège « public » et un collège « privé »,

Considérant, la demande du GAL Haute-Provence Luberon, sollicitant la désignation d'un représentant titulaire et suppléant de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon au Comité de programmation pour la nouvelle programmation 2023-2027,

Considérant que Madame Charlotte CARBONNEL et Madame Céline CELCE sont candidates pour le poste de titulaire,

Considérant que Monsieur Frédéric SACCO est candidat pour le poste de suppléant,

Deux scrutins à main levée sont organisés, à la demande de l'ensemble des membres présents.

Le Président de séance constate les résultats suivants pour la candidature du poste de titulaire :

Nombre de votants : 32
Ne prennent pas part au vote : 2
Nombre d'abstentions : 4
Nombre de voix pour Madame Charlotte CARBONNEL : 27
Nombre de voix pour Madame Céline CELCE : 1

Le Président de séance constate le résultat suivant pour la candidature du poste de suppléant :

Nombre de votants : 34
Nombre de voix pour M. Frédéric SACCO : 34

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Désigne, Madame Charlotte CARBONNEL en qualité de représentante titulaire de la Communauté de communes pour siéger au Comité de programmation du GAL Haute-Provence Luberon au sein du collège « public » pour la nouvelle programmation 2023-2027,

Désigne, Monsieur Frédéric SACCO en qualité de représentant suppléant,

Mande, le Président pour établir et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président de séance,
M. Jean AILLAUD,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 06/03/2024

